



## Relevé de décisions

Compte rendu	No.	Date/heure
Conseil Municipal	10	Jeudi 26 mars 2015 20h30

Notes de :	Véronique RAMBAUD,
Participants :	Denis CHAMBON Bernard BILLES, Serge CARMONA, Alain BRICHE, Pierre POURRAT, Robert DURIEUX, Eddie KARSENTY, Livio PIAZZA, Frédérique SAVOYE, Jean-Pierre CHARDON, Cédric FERMOND, Marie-Christine DURIF, Lydia CONSTANTIN, Gisèle GOBIN
Excusé(e)s :	

### **+ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2015 :** Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité des présents

### **+ Modification de la délibération concernant les autorisations d'absence du personnel communal:**

« Décès ou maladie très grave » : autorisation d'une journée pour grands-parents (et rien pour oncles et tantes).

« Garde d'enfant malade » : possibilité d'une autorisation accordée par  $\frac{1}{2}$  journée.

Autres cas : rentrée scolaire, rendez-vous justifiés... : heures à récupérer.

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité des présents

### **+ Encaissement des participations financières des activités proposées par la Commission Jeunesse Sport et Culture:**

La première sortie est prévue le 17 avril 2015 aux Ecuries de Laurette sur MALLEVAL avec participation de 5€ par enfants.

Le bus sera financé par la municipalité

Demande pour encaissement de cet argent en recette de fonctionnement.

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité

### **+ Délibération de principe autorisant le Maire à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère pour le remplacement du personnel communal :**

La CCPR ne pouvant pas toujours répondre à nos demandes de personnel de remplacement, nous pouvons faire appel en cas de besoin au Centre de Gestion de l'Isère. Les frais de gestion s'élèvent à 10% de la rémunération du salaire + les charges sociales de la personne remplaçante.

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité

Hasret KUS domiciliée sur Vienne et travaillant actuellement à mi-temps à la Mairie de Pont-Evêque est disponible le mercredi après-midi, jeudi et vendredi toute la journée.  
 (Etudes: BEP comptable, BAC pro comptable, BTS, expériences professionnelles +++).  
 Elle remplacera Ariane durant ses congés et ensuite pour aider Katia dans l'établissement des mandats administratifs (factures en attente de paiement).

**✚ Compte de gestion et Compte administratif 2014 du budget de la Commune :**

Etabli par le Percepteur :

Section fonctionnement → excédent 2014 111 124.46€

Section investissement → déficit 2014 38 424.78€

Cf. tableaux remis lors de la réunion.

A revoir sur fonctionnement :

Lignes	Désignations	Budgété	Réalisé	
60623	Alimentation	500.00	2 062.74	???
6067(5)	Fournitures scolaires temps périscolaire	300.00	2 418.78	???
6068	Autres matières et fournitures	10 001.00	8 798.05	???
6188	Autres frais divers	1 000.00	975.00	De quels frais ???

Avec les reports antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 302 431,58€ et le déficit d'investissement à 52 544,47€, soit un excédent global à fin 2014 de 249 887.11€

Délibération du Conseil sur ces comptes

- Approuvé à l'unanimité

**✚ Compte de gestion et Compte administratif 2014 du budget eau :**

Petit rappel : L'assainissement est à la charge de la CCPR.

Compte de gestion établi par le Percepteur :

Section fonctionnement → déficit 2014 3 519.65€

Section investissement → excédent 2014 13 329.97€

Cf. tableaux remis lors de la réunion.

Avec les reports antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 7 433,69€ et l'excédent d'investissement à 148 051,14€, soit un excédent global à fin 2014 de 155 484.83€

Délibération du Conseil sur ces comptes

- Approuvé à l'unanimité

**✚ Budget eau : vote du budget primitif 2015 :**

Maintien de l'excédent de fonctionnement 2014 en section de fonctionnement en 2015 pour : 7 433.69€

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité

200 compteurs d'eau installés avant 2002 sont à changer sur la commune (environ 42€ TTC, prix unitaire).

Demande de délibération pour passer la dépense en section investissement du budget d'eau.

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité

### Questions diverses

- 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales le 29 mars 2015/

Rappel des permanences du bureau de votes avec assesseurs et scrutateurs.

- PLU :

Le SCOT n'autorise pas notre commune à faire plus de 50 logements sur 10 ans.

- Estimation de la maison FORAY faite par les Domaines. Son montant sera connu en avril. 300 m2 par étage environ plus les dépendances.
- Vu pour la création d'un parking sur la commune
- Plans de divisions et projet d'échange de la propriété PEROUSE fait par géomètres de Saint Maurice.

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité

- Rénovation du bureau de Katia et son aménagement, devis honoraires architecte (Marie-Pierre Sonnerat) : 1 020€ TTC.

Reçu facture d'acompte : montant à déduire de la facture finale si plans et suivi effectués par ce même architecte.

- Demande autorisation de passage sur notre commune d'un relais pédestre pour un rassemblement des Villages « St Georges » le 18 juin 2015.

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité

- Délocalisation de l'école de Rugby, entraînement le samedi 30 mai 2015.

- Emplois d'été :

Mathieu BOURGOGNE pour le mois de juillet

Aurélié BUSSELIN pour les mois de juillet et août

Thomas CHARDON pour les mois de juillet et août

- Club de loisirs : demande du tracé de badminton.

Devis en cours d'environ 1 400€ HT pour 3 terrains (PAUMATOD).

En attente du devis de l'entreprise ROLAND.

Réflexion : Voir si l'on ne devrait pas refaire le revêtement de la salle polyvalente très endommagé aujourd'hui, faire faire des devis.

Demande aide pour le 18 avril afin de monter le podium théâtre. Cédric s'en occupe avec quelques élus.

- Achats de coupes pour les différentes associations : Cédric s'en charge.
- Inscription à l'école d'un enfant domicilié sur St Maurice puisque nourrice de celui-ci sur St Alban : accord de la mairie de Saint-Maurice l'Exil.

Par contre, refus de la commune de Saint-Maurice l'Exil pour les 2 enfants d'une autre famille, car pas de raisons valables.

Fin de la séance à 23h30.